

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Lotissement du GRAND MENAGE : Lotissement du GRAND MENAGE (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21760101200156

POSTE COMPTABLE : Trésorerie de Blangy-sur-Bresle

**M. 57**

**Budget primitif**

**Voté par nature**

**BUDGET : Lotissement du GRAND MENAGE (3)**

**ANNEE 2023**

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

RF  
PREFECTURE DE ROUEN

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 13/04/2023  
076-217601012-20230412-2023\_038-DE

## Sommaire

### I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

### II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

### III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	37

### IV - Annexes

#### A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

#### B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	39
<del>B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette</del>	40
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	44
<del>B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours</del>	45
B1.5 - Etat de la dette - Détails des opérations de couverture	46

Date de réception de l'AR: 13/04/2023

076-217601012-20230412-2023\_038-DE

## Lotissement du GRAND MENAGE - Lotissement du GRAND MENAGE - BP - 2023

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	48
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	49
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	50
B3.1 - Etat des provisions constituées	51
B3.2 - Étalement des provisions	53
B4 - Etat des charges transférées	54
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	55
B6 - Prêts	56
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	57
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	58
B7.3 - Etat des emprunts garantis	59
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	60
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	61
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	62
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	63
B7.8 - Autres engagements donnés	64
B7.9 - Autres engagements reçus	65
B8 - Subventions versées	66
B9 - Etat du personnel	67
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	69
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	70
B11.2 - Liste des établissements publics créés	71
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	72
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	73
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	74
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	76
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	77
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	78
D3 - Décisions en matière de taux	80
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	81
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	82
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	84
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	85
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	86

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)



<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES</b>	
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	
PREFECTURE DE ROUEN	Valeurs
Population totale	2966
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	2679474,00

<b>Informations financières – ratios</b>	
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	Valeurs
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	
3 Dépenses d'équipement brut / population	
4 Encours de dette / population (2) (3)	
5 DGF / population	
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appliquent sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

## Lotissement du GRAND MENAGE - Lotissement du GRAND MENAGE - BP - 2023

### **I – INFORMATIONS GENERALES** **MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

Passez au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;  
Passez au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;  
Ayez (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;  
Sais (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :  
  
Il – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :  
- Fonctionnement : 7,50 %  
- Investissement : 7,50 %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans ».
- (3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
  - semi budgétaire ;
  - budgétaire par délibération N° ... du ...
- (5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ».
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
  - sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
  - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
  - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

PREFECTURE DE LOUEN

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 13/04/2023  
076-217601012-20230412-2023\_038-DE

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)</b>	
<b>PREFECTURE</b>	<b>C1</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>I</b>
Investissement	
Fonctionnement	

PREFECTURE

Contrôle de l'AR : ROUEN

Date de réception de l'AR : 13/04/2023

076-217601012-20230412-2023\_038-DE

**RESULTAT DE L'EXERCICE N-1**

Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
<b>TOTAL des RAR</b>	0,00	0,00	0,00 A1
Investissement	0,00	0,00 (3)	0,00 A2
Fonctionnement	0,00	0,00 (4)	0,00 A3

**RESTES A REALISER N-1**

Dépenses	Recettes	Solde (B)
<b>TOTAL des RAR</b>	0,00 I + IV	0,00 B1
Investissement	0,00 II	0,00 B2
Fonctionnement	0,00 IV	0,00 B3

**RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)**

<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	0,00
Investissement	<b>A2 + B2</b>	0,00
Fonctionnement	<b>A3 + B3</b>	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses &gt; recettes, et + si recettes &gt; dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses &gt; recettes, et + si recettes &gt; dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>		<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>		<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) 0,00
018 RSA		0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13 Subventions d'investissement (3)		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées		0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21 Immobilisations corporelles (3)		0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26 Participations et créances rattachées		0,00
27 Autres immobilisations financières (3)		0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) 0,00
011 Charges à caractère général (4)		0,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (4)		0,00
014 Atténuations de produits		0,00
016 APA		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI		0,00
65 Autres charges de gestion courante (4)		0,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00
66 Charges financières		0,00
67 Charges spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>		<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>		<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III)
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV)
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du conseil administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



Lotissement du GRAND MENAGE - Lotissement du GRAND MENAGE - BP - 2023

<b>II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET</b>				
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS</b>				
<b>VOTE</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	<b>DEPENSES</b>		RECETTES
		+	+	
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	(si solde négatif) 0,00	0,00	0,00 (si solde positif) 0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	0,00	0,00	=
	Total de la section d'investissement (2)	49 263,00	49 263,00	=
<b>VOTE</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	(si déficit) 0,00	0,00	0,00 (si excédent) 0,00
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00	0,00 (si excédent) 0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	0,00	1,00
	Total de la section de fonctionnement (3)	49 264,00	49 264,00	=
	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	98 527,00	98 527,00	

- (1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
- Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux crédits d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
- (2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits de fonctionnement votés.
- (3) Total de la section de fonctionnement = Résultat de fonctionnement reporté + crédits de fonctionnement votés.
- (4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

PREFECTURE DE RUEN  
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 13/04/2023  
076-217601012-20230412-2023\_038-DE

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET		II B1			
PRÉSENTATION DES AP VOTÉES					
<b>AUTORISATION DE PROGRAMME (1)</b>					
Numéro	Libellé	Chapitre(s)	Montant		
	<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>		
« AP de dépenses imprévues »(2)					
		020	0,00		
<b>TOTAL GENERAL</b>					
			<b>0,00</b>		

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

PREFECTURE DE ROUEN

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 13/04/2023  
076-217601012-20230412-2023\_038-DE

## Lotissement du GRAND MENAGE - Lotissement du GRAND MENAGE - BP - 2023

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET		
PRÉSENTATION DES AE VOTÉES		
Numéro	AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1) Libellé	Chapitre(s)
		Montant
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>
	<b>« AE de dépenses imprévues » (2)</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

PREFECTURE DE ROUEN  
RF

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 13/04/2023

076-217601012-20230412-2023\_038-DE

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					<b>II</b>
					<b>C1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	49 263,00		49 263,00	49 263,00	49 263,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>49 263,00</b>		<b>49 263,00</b>	<b>49 263,00</b>	<b>49 263,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>49 263,00</b>	<b>0,00</b>	<b>49 263,00</b>	<b>49 263,00</b>	<b>49 263,00</b>
+					
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE</b>					<b>0,00</b>
=					
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					<b>49 263,00</b>

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7)  $DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041$ .

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>C1</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>

021	<i>Virement de la section de fonctionnement (10)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)</i>	19 263,00		19 263,00	19 263,00	19 263,00
041	<i>Opérations patrimoniales (10)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>19 263,00</b>		<b>19 263,00</b>	<b>19 263,00</b>	<b>19 263,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>49 263,00</b>	<b>0,00</b>	<b>49 263,00</b>	<b>49 263,00</b>	<b>49 263,00</b>
				+	
			<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE</b>		<b>0,00</b>
				=	
			<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>49 263,00</b>

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>-30 000,00</b>
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10)  $DF 023 = RI 021 + DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041$ .

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 13/04/2023

076-217601012-20230412-2023\_038-DE

**Lotissement du GRAND MENAGE - Lotissement du GRAND MENAGE - BP - 2023**

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					<b>II</b>
					<b>C2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	30 000,00	0,00	30 001,00	30 001,00	30 001,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>30 005,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 001,00</b>	<b>30 001,00</b>	<b>30 001,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>30 005,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 001,00</b>	<b>30 001,00</b>	<b>30 001,00</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	19 263,00		19 263,00	19 263,00	19 263,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>19 263,00</b>		<b>19 263,00</b>	<b>19 263,00</b>	<b>19 263,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>49 268,00</b>	<b>0,00</b>	<b>49 264,00</b>	<b>49 264,00</b>	<b>49 264,00</b>
			+		
			<b>D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE</b>		<b>0,00</b>

**TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES** **49 264,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT					C2

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	49 263,00		49 263,00	49 263,00	49 263,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>49 263,00</b>		<b>49 263,00</b>	<b>49 263,00</b>	<b>49 263,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>49 263,00</b>	<b>0,00</b>	<b>49 263,00</b>	<b>49 263,00</b>	<b>49 263,00</b>
+					
			<b>R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>1,00</b>	
=					
			<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>49 264,00</b>	

## Pour information :

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	-30 000,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
--	------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>		<b>D1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7)	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8)	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		49 263,00	49 263,00
198 Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>	<b>0,00</b>	<b>49 263,00</b>	<b>49 263,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>49 263,00</b>
---	------------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
011 Charges à caractère général (9)	30 001,00		30 001,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014 Atténuations de produits	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	0,00	0,00	0,00
67 Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71 Production stockée (ou déstockage)		19 263,00	19 263,00
023 Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>	<b>30 001,00</b>	<b>19 263,00</b>	<b>49 264,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>49 264,00</b>
--	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses impulsées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres rapportent à l'ensemble de la collectivité et la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations d'ordre semi-budgétaire tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

Date de réception de l'AR: 13/04/2023

076-217601012-20230412-2023\_038-DE

**Lotissement du GRAND MENAGE - Lotissement du GRAND MENAGE - BP - 2023**

- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>D2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	30 000,00	0,00	30 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciations des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
3...	<i>Stocks et en-cours</i>		19 263,00	19 263,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	<i>Dépréciation des comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Dépréciation des comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>30 000,00</b>	<b>19 263,00</b>	<b>49 263,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>49 263,00</b>
---	------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks</i>		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		49 263,00	49 263,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>49 263,00</b>	<b>49 263,00</b>

+

<b>RF</b>	<b>R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE</b>	<b>1,00</b>
-----------	---	-------------

=

<b>Contrôle de légalité</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>49 264,00</b>
-----------------------------	--	------------------

Date de réception de l'AR: 13/04/2023  
076-217601012-20230412-2023\_038-DE

**Lotissement du GRAND MENAGE - Lotissement du GRAND MENAGE - BP - 2023**

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



Lotissement du GRAND MENAGE - Lotissement du GRAND MENAGE - BP - 2023

		SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE					III	
							A	

DEPENSES								
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>49 263,00</b>	<b>1</b>	<b>0,00</b>	<b>49 263,00</b>	<b>II</b>	<b>0,00</b>	<b>49 263,00</b>	<b>49 263,00</b>
01 RSEA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Crpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)								
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	49 263,00			49 263,00		49 263,00		49 263,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00		0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>49 263,00</b>			<b>49 263,00</b>		<b>49 263,00</b>		<b>49 263,00</b>

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00
--	------

Total des dépenses d'investissement cumulées	49 263,00
--	-----------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.  
(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

Date de réception de l'AR: 13/04/2023  
076-217601012-20230412-2023\_038-DE

**Lotissement du GRAND MENAGE - Lotissement du GRAND MENAGE - BP - 2023**

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D/040 = RF/042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »),
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D/041 = RI/047).
- (8) La partie d'exécution reportée est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

RF	PRÉFECTURE DE ROUEN
Contrôle de légalité	
Date de réception de l'AR: 13/04/2023	
076-217601012-20230412-2023_038-DE	

Lotissement du GRAND MENAGE - Lotissement du GRAND MENAGE - BP - 2023

		III – VOTE DU BUDGET			
		SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES			
		RECETTES			
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
<b>TOTAL</b>	<b>49 263,00</b>	<b>1</b>	<b>49 263,00</b>	<b>II</b>	<b>49 263,00</b>
118 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	19 263,00		19 263,00		19 263,00
041 Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00		0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>19 263,00</b>		<b>19 263,00</b>		<b>19 263,00</b>
		<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)</b>		<b>0,00</b>	
		<b>Affectation au compte 1068 (8)</b>		<b>0,00</b>	
		<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>		<b>49 263,00</b>	

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

Lotissement du GRAND MENAGE - Lotissement du GRAND MENAGE - BP - 2023

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre ( $R/040 = DF\ 042$ ).

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre ( $R \setminus \{0\} \equiv DF$  ou  $\{0\}$ ).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 6) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre (D) 041 = RI 041.

(7) Le sortie d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent.

Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation  
contrôle

RF  
URE D'  
e de lé

E ROU  
égalité

UEN

1000

卷之三

Lotissement du GRAND MENAGE - Lotissement du GRAND MENAGE - BP - 2023

**III – VOTE DU BUDGET**

**SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE**

Chap / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL
								III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>49 263,00</b>	<b>1</b>	<b>0,00</b>	<b>49 263,00</b>	<b>49 263,00</b>	<b>0,00</b>	<b>49 263,00</b>	<b>49 263,00</b>
RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Cpte de liaison : affectation (BA,règle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)								
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations ordre transf. entre sections (6)	49 263,00				49 263,00	49 263,00		49 263,00
Reprise sur autofinancement antérieur	0,00				0,00	0,00		0,00
Charges transférées (7)	49 263,00				49 263,00	49 263,00		49 263,00

Date de réception de l'AR: 13/04/2023

076-217601012-20230412-2023\_038-DE

RF  
PREFECTURE DE ROUEN

Contrôle de la validité

Lotissement du GRAND MENAGE - Lotissement du GRAND MENAGE - BP - 2023

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
3354 Etudes et prestations de services	49 263,00	1		49 263,00	II	49 263,00		49 263,00
Opérations patrimoniales (8)	0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>49 263,00</b>			<b>49 263,00</b>	<b>49 263,00</b>			<b>49 263,00</b>

(1) Détails des articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir l'art. 1-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir l'état II-1-2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Date de réception de l'AR: 13/04/2023  
076-217601012-20230412-2023\_038-DE

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>							<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>							<b>A2.1</b>

**Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
	<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

RF  
PREFECTURE DE ROUEN

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 13/04/2023  
076-217601012-20230412-2023\_038-DE

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	III
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.



### **III – VOTE DU BUDGET**

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		1	1	II	III = I + II	
	<b>TOTAL</b>	<b>49 263,00</b>	<b>49 263,00</b>	<b>49 263,00</b>	<b>49 263,00</b>	<b>49 263,00</b>
118	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
16878	Dettes - Autres organismes, particuliers	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
20	Immobilisations incorporées (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024.	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	19 263,00		19 263,00	19 263,00	19 263,00
3354	Etudes et prestations de services	19 263,00		19 263,00	19 263,00	19 263,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>19 263,00</b>		<b>19 263,00</b>	<b>19 263,00</b>	<b>19 263,00</b>

1) Détaillez les articles utilisés conformément au plan de comptes

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget détaillé.

(3) Calif 16E 166 at 16140

Digitized by srujanika@gmail.com

EXCEP<sup>1</sup> TIONAL COUNCILS 177

5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

b) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (R 040 = DF 042).

<sup>7)</sup> Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime de

<sup>8)</sup> Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

<sup>9</sup>) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*D/041 = RI 041*).

**Lotissement du GRAND MENAGE - Lotissement du GRAND MENAGE - BP - 2023**



**III – VOTE DU BUDGET****SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE**

**Contrôle de légalité**  
Date de réception de l'AR: 13/04/2023  
076-217601012-20230412-2023\_038-DE

**DEPENSES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	49 268,00	0,00	0,00	49 264,00	49 264,00	0,00	49 264,00
011	Charges à caractère général (3)	30 000,00	0,00	0,00	30 001,00	30 001,00	0,00	30 001,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	30 005,00	0,00	0,00	30 001,00	30 001,00	0,00	30 001,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00				
	<b>Total des dépenses financières</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles</b>	30 005,00	0,00	0,00	30 001,00	30 001,00	0,00	30 001,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	19 263,00			19 263,00	19 263,00		19 263,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	19 263,00			19 263,00	19 263,00		19 263,00

	<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (5)</b>	0,00
	<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	49 264,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.  
(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements plurianuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

## Lotissement du GRAND MENAGE - Lotissement du GRAND MENAGE - BP - 2023

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



		<b>III – VOTE DU BUDGET</b>																																																																																																																															
		<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>																																																																																																																															
		<b>III</b>	<b>B</b>																																																																																																																														
<b>RECETTES</b>																																																																																																																																	
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Libellé</th> <th>Pour mémoire, budget précédent (1)</th> <th>RAR N-1</th> <th>Propositions nouvelles</th> <th>Vote de l'Assemblée</th> <th>Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>TOTAL</b></td><td><b>49 263,00</b></td><td><b>1</b></td><td><b>0,00</b></td><td><b>49 263,00</b></td><td><b>49 263,00</b></td></tr> <tr> <td>Atténuations de charges (2)</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td></tr> <tr> <td>    APA</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td></tr> <tr> <td>    RSA / Regularisations de RMI</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td></tr> <tr> <td>    Prod. services, domaine, ventes diverses</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td></tr> <tr> <td>    Impôts et taxes (sauf 731)</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td></tr> <tr> <td>    Fiscalité locale</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td></tr> <tr> <td>    Dotations et participations (2)</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td></tr> <tr> <td>    Autres produits de gestion courante (2)</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td></tr> <tr> <td><b>Total des recettes de gestion des services</b></td><td><b>0,00</b></td><td><b>0,00</b></td><td><b>0,00</b></td><td><b>0,00</b></td><td><b>0,00</b></td></tr> <tr> <td>Produits financiers</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td></tr> <tr> <td>    Produits spécifiques (2)</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td></tr> <tr> <td>    Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td></tr> <tr> <td><b>Total des recettes financières</b></td><td><b>0,00</b></td><td><b>0,00</b></td><td><b>0,00</b></td><td><b>0,00</b></td><td><b>0,00</b></td></tr> <tr> <td><b>Total des recettes réelles</b></td><td><b>0,00</b></td><td><b>0,00</b></td><td><b>0,00</b></td><td><b>0,00</b></td><td><b>0,00</b></td></tr> <tr> <td>042   Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)</td><td>49 263,00</td><td></td><td></td><td>49 263,00</td><td>49 263,00</td></tr> <tr> <td>043   Opérations ordre intérieur de la section (6)</td><td>0,00</td><td></td><td></td><td>0,00</td><td>0,00</td></tr> <tr> <td><b>Total des recettes d'ordre</b></td><td><b>49 263,00</b></td><td></td><td></td><td><b>49 263,00</b></td><td><b>49 263,00</b></td></tr> <tr> <td colspan="4"><b>R002 Résultat reporté ou anticipé (7)</b></td><td><b>1,00</b></td><td></td></tr> <tr> <td colspan="4"><b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b></td><td><b>49 264,00</b></td><td></td></tr> </tbody> </table>				Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'Assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II	<b>TOTAL</b>	<b>49 263,00</b>	<b>1</b>	<b>0,00</b>	<b>49 263,00</b>	<b>49 263,00</b>	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	RSA / Regularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	042   Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	49 263,00			49 263,00	49 263,00	043   Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00			0,00	0,00	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>49 263,00</b>			<b>49 263,00</b>	<b>49 263,00</b>	<b>R002 Résultat reporté ou anticipé (7)</b>				<b>1,00</b>		<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>				<b>49 264,00</b>	
Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'Assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II																																																																																																																												
<b>TOTAL</b>	<b>49 263,00</b>	<b>1</b>	<b>0,00</b>	<b>49 263,00</b>	<b>49 263,00</b>																																																																																																																												
Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00																																																																																																																												
APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00																																																																																																																												
RSA / Regularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00																																																																																																																												
Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00																																																																																																																												
Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00																																																																																																																												
Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00																																																																																																																												
Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00																																																																																																																												
Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00																																																																																																																												
<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>																																																																																																																												
Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00																																																																																																																												
Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00																																																																																																																												
Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00																																																																																																																												
<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>																																																																																																																												
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>																																																																																																																												
042   Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	49 263,00			49 263,00	49 263,00																																																																																																																												
043   Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00			0,00	0,00																																																																																																																												
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>49 263,00</b>			<b>49 263,00</b>	<b>49 263,00</b>																																																																																																																												
<b>R002 Résultat reporté ou anticipé (7)</b>				<b>1,00</b>																																																																																																																													
<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>				<b>49 264,00</b>																																																																																																																													

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = D 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Loyer : 1 000 € - Surface : 60 m<sup>2</sup> - Type de bien : Appartement - Ville : Paris - Date de publication : 2023-09-15

### **III – VOTE DU BUDGET**

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art Préf (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
									III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>49 263,00</b>	<b>I</b>	<b>0,00</b>	<b>49 264,00</b>	<b>49 264,00</b>	<b>0,00</b>	<b>49 264,00</b>	<b>49 264,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	30 000,00	0,00	0,00	30 001,00	30 001,00	0,00	30 001,00	30 001,00
6041	Achats études et prestations de services	30 000,00	0,00		30 001,00	30 001,00	0,00	30 001,00	30 001,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	5,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
65888	Autres	5,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>30 005,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 001,00</b>	<b>30 001,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 001,00</b>	<b>30 001,00</b>	<b>30 001,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotation aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)				0,00				
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>30 005,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 001,00</b>	<b>30 001,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 001,00</b>	<b>30 001,00</b>	<b>30 001,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	19 263,00			19 263,00	19 263,00		19 263,00	19 263,00
7133	Variat° en-cours de production biens	19 263,00			19 263,00	19 263,00		19 263,00	19 263,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>19 263,00</b>			<b>19 263,00</b>			<b>19 263,00</b>	<b>19 263,00</b>

Date de réception de l'AR: 13/04/2023  
076-217601012-20230412-2023\_038-DE

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

Per les articles utilisés conformément au plan de comptes.  
 Détails des ICNE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

Il s'agit des Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

Les dépenses de traç de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

Les Comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Opérations des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

Article prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

PRET  
Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 13/04/2023

076-217601012-20230412-2023\_038-DE

Lotissement du GRAND MENAGE - Lotissement du GRAND MENAGE - BP - 2023

III – VOTE DU BUDGET		SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	
		III	B2
Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I
		49 263,00	Propositions nouvelles
			Vote de l'assemblée II
			Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>RF</b>	<b>TOTAL</b>	<b>49 263,00</b>	<b>49 263,00</b>
113	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00
116	APA	0,00	0,00
117	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00
73	Fiscalité locale	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	49 263,00	49 263,00
7133	Variat° en-cours de production biens	49 263,00	49 263,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>49 263,00</b>	<b>49 263,00</b>

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détalier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état LB pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

**Lotissement du GRAND MENAGE - Lotissement du GRAND MENAGE - BP - 2023**

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à tracer le prélevement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

RF	PREFECTURE DE ROUEN
Contrôle de légalité	Date de réception de l'AR: 13/04/2023
076-217601012-20230412-2023_038-DE	

L'ETIQUETTAGE DES GRANDS MENAGES - LA CATEGORISATION DES FAMILLES

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>B1.1</b>

## IV - ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

## B1.1 = DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Advances du Trésor						
5192 Advances de trésorerie						
5193 Lignes de trésorerie						
51932 Engagements de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie 'Total'				0,00	0,00	0,00

/1) Circulaire n° NOR : NTIB800000716 du 32/03/1088

(1) Circularis H-NUR : IN | B89000 / IC BU ZZ/02 | 388.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée au

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

## B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

	Nature Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat				Caté- gorie d'em- prunt (8)
							Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux initial	
	163 Emprunts obligataires (Total)						0,00				
	164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)						0,00				
	1641 Emprunts en euros (total)						0,00				
	1643 Emprunts en devises (total)						0,00				
	16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)						0,00				
	165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)						0,00				
	167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)						0,00				
	1671 Avances consolidées du Trésor (total)						0,00				
	1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)						0,00				
	1675 Dettes pour METP et PPP (total)						0,00				
	1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)						0,00				
	1678 Autres emprunts et dettes (total)						0,00				
	168 Emprunts et dettes assimilées (Total)						0,00				
	1681 Autres emprunts (total) (9)						0,00				

Date de réception de l'AR: 13/04/2023

076-217601012-20230412-2023\_038-DE

PREFECTURE DE ROUEN

Contrôle de légalité

## Lotissement du GRAND MENAGE - Lotissement du GRAND MENAGE - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Emprunts et dettes à l'origine du contrat				
					Nominal (2)	Index (4)	Type de taux d'intérêt (3)	Taux initial	Périodicité des remboursements (6)
								Niveau de taux (5)	Devisé
682 Fonds à moyen terme négociables						0,00			
PREFECTURE DE LA ROUEN	RF								
Contrôle de légalité									
Total					0,00				
Total généraux					0,00				

(7) Si remboursement donné lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euronext 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

Date de réception de l'AR: 13/04/2023  
076-217601012-20230412-2023\_038-DE

## IV – ANNEXES

		ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		B1.2	
		B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 1649 et 166) (suite)		IV	

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverte ? O/N (11)	Montant couvert  Catégorie d'emprunt après éventuelle éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années) (13)	Type de taux (13)	Index (14)	Taux d'intérêt (17)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	Annuité de l'exercice	Emprunts et dettes au 01/01/N	
												Taux d'intérêt	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour MEFIP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 [cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOC/B1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales].

## Lotissement du GRAND MENAGE - Lotissement du GRAND MENAGE - BP - 2023

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux apporté à l'opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

**RF**  
**PREFECTURE DE ROUEN**

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 13/04/2023

076-217601012-20230412-2023\_038-DE

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)										IV	
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX		B1.3									
PREFECTURE Contrôle de légalité	Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	% par type de taux selon le capital restant dû
TOTAL (A)	0,00	0,00								0,00	0,00
Barrière simple (B)											
TOTAL (B)	0,00	0,00								0,00	0,00
Option d'échange (C)											
TOTAL (C)	0,00	0,00								0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)											
TOTAL (D)	0,00	0,00								0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)											
TOTAL (E)	0,00	0,00								0,00	0,00
Autres types de structures (F)											
TOTAL (F)	0,00	0,00								0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>								<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant du couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Lotissement du GRAND MENAGE - Lotissement du GRAND MENAGE - BP - 2023

**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS**

Date de réception de l'AR: 13/04/2023  
076-217601012-20230412-2023\_038-DE

				<b>IV</b>	
				<b>B1.4</b>	
<b>B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)</b>					

Structure de la dette	Type de dette	Indices sous-jacents		B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)	
		Indices zone euro	Indice inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux contre taux variable ou inversement. Echange structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)		Nombre de produits	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier		Nombre de produits	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)		Nombre de produits	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé		Nombre de produits	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5		Nombre de produits	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures		Nombre de produits			0
	% de l'encours				0,00
	Montant en euros				0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

		IV – ANNEXES		IV	
		ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		B1.5	
B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)					
		Emprunt couvert			Instrument de couverture
Instrument(s) de couverture	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)
PREFECTURE DU GRAND MENAGE (le numéro de contrat)		0,00			
Taux fixe (total)		0,00			
Taux variable simple (total)		0,00			
Taux complexe (total) (2)		0,00			
Total		0,00			

PREFECTURE DU GRAND MENAGE  
Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 13/04/2023  
076-217601012-20230412-2023\_038-DE

- (1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.  
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.  
(3) Indiquer si il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swapition).  
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

**Lotissement du GRAND MENAGE - Lotissement du GRAND MENAGE - BP - 2023**

		<b>IV – ANNEXES</b>			
		<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>			
		<b>B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)</b>			
Instruments de couverture (par ligne, indiquer le n° de contrat)		Référence de l'emprunt couvert	Index	Taux payé	Effet de l'instrument de couverture
			(5)	Niveau de taux (6)	Taux recu (7)
PREFEC					
Instrument de couverture					
POLE DE RISQUE					
Taux simple (total)					
Taux complexe (total) (2)					
Total					

PREFEC

POLE DE RISQUE

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 13/04/2023

076-217601012-20230412-2023\_038-DE

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swao*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOC-B1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES		IV	
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME		B1.6	
B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)			
REPARTITION PAR PRÉTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<i>Réseaux des organismes de droit privé</i>	0,00	0,00	0,00
<i>Autorités des organismes de droit public</i>	0,00	0,00	0,00
<i>Autres dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</i>	0,00	0,00	0,00

PREFECTURE DU  
HAUTS-DE-FRANCE  
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 13/04/2023  
076-217601012-20230412-2023\_038-DE

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

L'ETIQUETTE DU GRAND MENAGE - I - OTIEMENT DU GRAND MENAGE - RP - 2023

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES</b>	<b>B1.7</b>
<b>B1.7 – AUTRES DETTES</b>	

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

	IV – ANNEXES	IV
	ANNEXES PATRIMONIALES – MÉTHODES UTILISÉES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2
<b>MÉTHODES UTILISÉES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>		
Déliberation du CHOIX DE L'ASSEMBLEE		
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en décà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €	Catégories de biens amortis Durée (en années)
PREFECTURE DE RUE RF		
Contrôle de légalité		
Date de réception de l'AR: 13/04/2023		
076-217601012-20230412-2023_038-DE		

Lotissement du GRAND MENAGE - Lotissement du GRAND MENAGE - BP - 2023

		IV – ANNEXES				IV	
		ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N				B3.1	
		PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N					
Nature de la provision		Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)</b>							
Provisions pour risques et charges (3)		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions semi-budgétaires</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES (2)</b>							
Provisions pour risques et charges (3)		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions budgétaires</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL PROVISIONS</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Date de réception de l'AR: 13/04/2023  
076-217601012-20230412-2023\_038-DE

RF  
PREFECTURE DE ROME  
Contrôle de légalité

- (1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.
- (2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
- (3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

RF	PREFECTURE DE ROUEN
Contrôle de légalité	Date de réception de l'AR: 13/04/2023
076-217601012-20230412-2023_038-DE	

## Lotissement du GRAND MENAGE - Lotissement du GRAND MENAGE - BP - 2023

<p><b>IV – ANNEXES</b></p> <p><b>ANNEXES PATRIMONIALES – ÉTALEMENT DES PROVISIONS</b></p> <p><b>B3.2 – ÉTALEMENT DES PROVISIONS (1)</b></p>	<p><b>IV</b></p> <p><b>B3.2</b></p>
---	-------------------------------------

PRET des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

RF  
PREFECTURE DE ROUEN

(\*) Il s'agit des contrôles de légalité

Date de réception de l'AR: 13/04/2023  
076-217601012-20230412-2023\_038-DE

IV – ANNEXES					
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES				B4	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES					
Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)
<b>TOTAL</b>			0,00	0,00	0,00

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES					
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES				B4	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES					
Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)
<b>TOTAL</b>			0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

PREFECTURE DE ROUEN

Contrôle de légalité (4)

Date de réception de l'AR: 13/04/2023

076-217601012-20230412-2023\_038-DE

GRAND JEWELRY

	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5
CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	
PRESENTATION	Qu'il y ait ou non un cadre par opération pour compte de tiers.
CONTROLE	Elle sera effectuée par l'ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
COMPTAGE	Elle se fera uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
TIERS	Le tiers = les personnes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
DECOUPE	Le chapitre et la nature des travaux.
REGISTRE	Le chapitre 15 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
INDICATEUR	Indiquer le chapitre.
CONTRÔLE	Conseil d'ADMINISTRATION
DATE	Date de réception de l'AR: 13/04/2023 076-217601012-20230412-2023_038-DE

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRÉTS	
Prêts (compte 274)	
Bénéficiaires	
Assortis d'intérêts (total)	
Non assortis d'intérêts (total)	

PREFECTURE DE ROUEN  
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 13/04/2023  
076-217601012-20230412-2023\_038-DE

Lotissement du GRAND MENAGE - Lotissement du GRAND MENAGE - BP - 2023

		<b>IV – ANNEXES</b>																																									
		<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>																																									
		<b>IV</b>	<b>B7.1</b>																																								
<b>ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES</b>																																											
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;">A Periode</th> <th style="width: 15%;">Dette en capital à l'origine</th> <th style="width: 15%;">Dette en capital au 01/01/N</th> <th style="width: 15%;">Annuité à verser au cours de l'exercice</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Emprunts garantis (1)</td> <td>0,00</td> <td>0,00</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Contrats de crédit-bail (2)</td> <td>0,00</td> <td>0,00</td> <td>0,00</td> </tr> <tr> <td>Subvention à verser en annuité (3)</td> <td>0,00</td> <td>0,00</td> <td>0,00</td> </tr> <tr> <td>Autres engagements donnés</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Marchés de partenariat (4)</td> <td></td> <td>0,00</td> <td>0,00</td> </tr> <tr> <td>Au profit d'organismes publics (3)</td> <td>0,00</td> <td>0,00</td> <td>0,00</td> </tr> <tr> <td>Au profit d'organismes privés (3)</td> <td>0,00</td> <td>0,00</td> <td>0,00</td> </tr> <tr> <td>Dans le cadre d'une délégation de service public (3)</td> <td>0,00</td> <td>0,00</td> <td>0,00</td> </tr> <tr> <td>Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)</td> <td>0,00</td> <td>0,00</td> <td>0,00</td> </tr> </tbody> </table>				A Periode	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00		Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00	Autres engagements donnés				Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
A Periode	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice																																								
Emprunts garantis (1)	0,00	0,00																																									
Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00																																								
Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00																																								
Autres engagements donnés																																											
Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00																																								
Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00																																								
Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00																																								
Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00																																								
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00																																								

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES		IV			
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.2			
<b>ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)</b>					
Article	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice		
Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00		
Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00		
Autres engagements reçus					
Recette grivée d'affectation spéciale (2)		0,00			
Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00		
A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00		
PREFECTURE 8026-RF 8027 8028 Contrôle de légalité					

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

Date de réception de l'AR: 13/04/2023  
 076-217601012-20230412-2023\_038-DE

**Lotissement du GRAND MENAGE - Lotissement du GRAND MENAGE - BP - 2023**

<b>IV – ANNEXES</b>									
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>									
<b>ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS</b>									
Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial	Taux à la date de vote du budget (6)
	Année	Profil					Taux (3)	Index (4)	Taux (3) Index (4) de taux
<b>PREFECTURE DE ROUEN</b>									
Total des emprunts contractés par des collectivités du des EP (hors logements sociaux)				0,00	0,00				
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)				0,00	0,00				
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social				0,00	0,00				
<b>TOTAL GENERAL</b>				0,00	0,00				

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts régies à l'échéance » (intérêts décaissés).

Date de réception de l'AR: 13/04/2023  
076-217601012-20230412-2023\_038-DE

	<b>IV – ANNEXES</b>	
	<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	

### CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>0,00</b>
 <b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)</b>	<b>I / II</b>	<b>0,00</b>

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

RF  
PREFECTURE DE ROUEN

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 13/04/2023  
076-217601012-20230412-2023\_038-DE

| Etat d'assainissement du GRAND MENAGE - | Etat d'assainissement du GRAND MENAGE - BB - 2023

**IV – ANNEXES**

---

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	IV
	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

$$\text{11) } T_{\text{total}} = 8t + 1 \quad N+2 \quad N+1 \quad \text{+ sum of roots}$$

PREFECTURE DE RUE

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 13/04/2023  
076-217601012-20230412-2023\_038-DE

		IV															
		B7.6															
IV – ANNEXES																	
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN																	
ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE																	
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (1)</th></tr> <tr> <th>Année de signature du marché</th><th>Organismes cocontractants</th><th>Nature des prestations prévues par le marché</th><th>Durée du marché (en mois)</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>TOTAL</td><td></td><td></td><td>0</td></tr> </tbody> </table>				Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (1)				Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	TOTAL			0		
Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (1)																	
Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)														
TOTAL			0														
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">Montant total prévu au titre du marché (TTC)</th></tr> <tr> <th>Date fin de marché</th><th>Date mise en service équipement</th><th>Montant total prévu au titre du marché (TTC)</th><th>Annuité versée sur l'exercice</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td><td></td><td>0,00</td><td>0,00</td></tr> </tbody> </table>				Montant total prévu au titre du marché (TTC)				Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice			0,00	0,00		
Montant total prévu au titre du marché (TTC)																	
Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice														
		0,00	0,00														
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Part investissement</th><th>Part fonctionnement</th><th>Part financement</th></tr> <tr> <th>Part totale (2)</th><th>Dont part nette (3)</th><th>Part I</th><th>Part II + III</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td><td></td><td>0,00</td><td>0,00</td></tr> </tbody> </table>				Part investissement		Part fonctionnement	Part financement	Part totale (2)	Dont part nette (3)	Part I	Part II + III			0,00	0,00		
Part investissement		Part fonctionnement	Part financement														
Part totale (2)	Dont part nette (3)	Part I	Part II + III														
		0,00	0,00														
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">TOTAL I + II + III</th><th colspan="2">TOTAL I + II + III</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td><td></td><td>0,00</td><td>0,00</td></tr> </tbody> </table>				TOTAL I + II + III		TOTAL I + II + III				0,00	0,00						
TOTAL I + II + III		TOTAL I + II + III															
		0,00	0,00														

(1) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N.

(2) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N.

(3) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

RF  
Ligné du contrat  
PREFECTURE DE ROUEN  
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 13/04/2023  
076-217601012-20230412-2023\_038-DE

## Lotissement du GRAND MENAGE - Lotissement du GRAND MENAGE - BP - 2023

IV – ANNEXES		IV									
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.7									
<b>ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE</b>											
Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale											
<table border="1"><thead><tr><th>Libellé (1)</th><th>Restes à employer au 01/01/N</th><th>Montant recettes</th><th>Montant dépenses</th></tr></thead><tbody><tr><td>Total</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td></tr></tbody></table>				Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Total	0,00	0,00	0,00
Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses								
Total	0,00	0,00	0,00								
<p>(1) Par exemple : taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.</p> <p>(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.</p> <p>(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.</p>											
<p>PREFECTURE DE ROUEN</p> <p>HF</p> <p>Contrôle de légalité</p> <p>Date de réception de l'AR: 13/04/2023</p> <p>076-217601012-20230412-2023_038-DE</p>											

		IV – ANNEXES						
		ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN						
		ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES						
Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Dette en capital au cours de l'exercice	
<b>TOTAL</b>								
2017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00	
2018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00	
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00	
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00	
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00	
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00	

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capita à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Date de réception de l'AR: 13/04/2023

076-217601012-20230412-2023\_038-DE



IV – ANNEXES		IV	
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES		B8	
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET			
Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nature juridique de l'organisme
		INVESTISSEMENT (total)	Montant de la subvention
		FONCTIONNEMENT (total)	0,00

Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(3) Objectif pour lequel est versée la subvention.

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 13/04/2023

076-217601012-20230412-2023\_038-DE

**Lotissement du GRAND MENAGE - Lotissement du GRAND MENAGE - BP - 2023**

**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

**B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Équivalent temps plein annuel travaillé ("ETPT"). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Date de réception de l'AR: 13/04/2023  
076-217601012-20230412-2023\_038-DE

IV – ANNEXES			
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N			
		D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)	
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION (3)
(1)	(2)	Indice (8)	Euros
Agents occupant un emploi permanent (6)			0,00
Agents occupant un emploi non permanent (7)			0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>0,00</b>

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR : DM : Administratif.

URB : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Medico-social.

MT : Medico-technique.

SP : Spont.

CUL : Culturel.

ANIM : Animation.

POL : Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code Général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-23-3° : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1° : Absence de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2° : Commune de moins de 15 000 habitants, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4. Pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements (- 2 000 hab.), dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

332-5 : Contrat sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerne rempli avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

332-35° : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L352).

333-1-335-10 : Collaborateurs du cabinet.

333-1-335-10 : Collaborateurs de groupes d'élus.

A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-22-3, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Date de réception de l'AR: 13/04/2023  
076-217601012-20230412-2023\_038-DE

## Lotissement du GRAND MENAGE - Lotissement du GRAND MENAGE - BP - 2023

IV – ANNEXES				
ANNEXES PATRIMONIALES				
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER				
B10				
<b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>				
Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.				
Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Définition de service public (3) (4)				
Définition d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				
(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité. (2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif). (3) Preciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...). (4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.				
Date de réception de l'AR: 13/04/2023 076-217601012-20230412-2023_038-DE				
RF PRÉFECTURE DE RUEIL-MALMAISON Contrôle de légalité				

	<b>IV – ANNEXES</b>																													
	<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>	B11.1																												
<b>LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE</b>																														
<table border="1"><thead><tr><th>DESIGNATION DES ORGANISMES</th><th>Date d'adhésion</th><th>Mode de participation (1)</th><th>Montant du financement</th></tr></thead><tbody><tr><td>Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>RÉGION</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>ERCE</td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="2"><b>Autres organismes de regroupement</b></td><td></td><td></td></tr><tr><td colspan="3">PREFECTURE DE ROUEN</td><td></td></tr><tr><td colspan="3">Contrôle de légalité<sup>(1)</sup></td><td></td></tr></tbody></table>			DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement	Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)				RÉGION				ERCE				<b>Autres organismes de regroupement</b>				PREFECTURE DE ROUEN				Contrôle de légalité <sup>(1)</sup>			
DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement																											
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)																														
RÉGION																														
ERCE																														
<b>Autres organismes de regroupement</b>																														
PREFECTURE DE ROUEN																														
Contrôle de légalité <sup>(1)</sup>																														

<sup>(1)</sup> Indiquer si le financement est fait par TPA, TPU, TPL + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Date de réception de l'AR: 13/04/2023  
076-217601012-20230412-2023\_038-DE

## Lotissement du GRAND MENAGE - Lotissement du GRAND MENAGE - BP - 2023

IV – ANNEXES		IV – ANNEXES			
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES		ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES			
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES					
<p>(A) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.</p> <p>(B) Il s'agit de rappeler la collectivité à l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-2 du CGCT).</p> <p>(C) Ces établissements créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;</li><li>– soit de la seule autonomie financière.</li></ul> <p>(D) Il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.</p>					
PREFECTURE DE LA HAUTE-SVNE	Préfecture de la Haute-Savoie	BUREAU DE CHAMBERY	Préfecture de la Haute-Savoie		
Date de réception de l'AR: 13/04/2023	Contrôle légalisé	076-217601012-20230412-2023_038-DE	076-217601012-20230412-2023_038-DE		

	<b>IV – ANNEXES</b>	
	<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	
	<b>LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	

C) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

**RF**  
**PREFECTURE DE ROUEN**

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 13/04/2023  
076-217601012-20230412-2023\_038-DE

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES</b>	
<b>EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES</b>	C1.1

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	<b>DÉPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>	0,00	I
	<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
	<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Versement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Incrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.



<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES</b>		
<b>EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES</b>		<b>C1.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>	0,00	<b>III</b> 0,00
	<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>	0,00	0,00
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
	<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 0,00
Solde	V = IV – II (8) 0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté et en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

Date de réception de l'AR: 13/04/2023

076-217601012-20230412-2023\_038-DE

**Lotissement du GRAND MENAGE - Lotissement du GRAND MENAGE - BP - 2023**

(8) Indiquer le signe algébrique.



	<b>IV – ANNEXES</b>	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE		
	LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	
	RF PREFECTURE DE ROUEN	
	Contrôle de légalité	
	Date de réception de l'AR: 13/04/2023	
	076-217601012-20230412-2023_038-DE	

**Lotissement du GRAND MENAGE - Lotissement du GRAND MENAGE - BP - 2023**

**IV – ANNEXES**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION  
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET**

D2.1

PREFECTURE  
Contrôle de légalité  
d'exécution TTC  
Autres  
Centre de Rouen

Date de réception de l'AR: 13/04/2023

076-217601012-20230412-2023\_038-DE

**VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)**

DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	Chapitre
Contribution régionale d'équilibre		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation
d'exécution TTC		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat
Autres		0,00	Matériel
<b>Sous-total Fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>Sous-total Fonctionnement</b>
			(B)
			<b>0,00</b>

INVESTISSEMENT		Montant	
	Chapitre		
Matériel		0,00	
Autres		0,00	
<b>Sous-total Investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>Effort propre de la Région (A – B)</b>
			(C)
			<b>0,00</b>

TOTAL DEPENSES	(A)	0,00	TOTAL RECETTES (B + C)	0,00

IV – ANNEXES	IV
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D2.2
<b>Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/100082/C du 11 décembre 2003)</b>	
Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>0,00</b>
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
<b>Total produits d'exploitation courante</b>	<b>0,00</b>
Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
<b>Total charges d'exploitation courante</b>	<b>0,00</b>
Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Énergie de traction électrique	0,00
Énergie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
<b>Total facturations majeures</b>	<b>0,00</b>
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00
<b>Total facturations internes</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL CHARGES (2)</b>	<b>0,00</b>
Contributions aux ECE	0,00

RF  
PREFECTURE DE ROUEN

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 13/04/2023

076-217601012-20230412-2023\_038-DE

## Lotissement du GRAND MENAGE - Lotissement du GRAND MENAGE - BP - 2023

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)		0,00
Dotations aux amortissements		0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation		0,00
Variation des provisions/transfert de charges		0,00
Autres produits et charges de gestion courante		0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres		0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)		0,00
Résultat financier		0,00
RESULTAT COURANT (5)		0,00
Résultat spécifique		0,00
RESULTAT NET (6)		0,00

- (1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».  
(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.  
(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.  
(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.  
(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.  
(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

RF  
PREFECTURE DE ROUEN

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 13/04/2023  
076-217601012-20230412-2023\_038-DE

		IV – ANNEXES				IV	
		AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS				D3	
Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (% unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)	
<b>Part nationale des ressources</b>							
PREFECTURE	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TICBE (part de l'octroi à l'art. 265 A bis du code des douanes)	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Part départementale des ressources</b>							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Part communale des ressources</b>							
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.  
(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

Lotissement du GRAND MENAGE - Lotissement du GRAND MENAGE - BP - 2023

## IV – ANNEXES

### AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

#### SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
040	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
041	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

#### SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
040	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
041	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détails les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqués par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transférées en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

PREFECTURE  
Région  
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 13/04/2023  
076-217601012-20230412-2023\_038-DE

IV – ANNEXES		
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM		
(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)		
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES		
DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
011	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
Total des dépenses d'ordre		
TOTAL GENERAL		
0,00		

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES		
RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		
Dotations et participations reques		
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		
042	Opérations ordre transf. entre Sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		
TOTAL GENERAL		
0,00		

PREFECTURE DE ROUEN  
Conseil de législature  
Date de réception de l'AR: 13/04/2023  
076-217601012-20230412-2023\_038-DE

## Lotissement du GRAND MENAGE - Lotissement du GRAND MENAGE - BP - 2023

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
- (2) Détailier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
- (3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.
- (4) Montant des recettes de fonctionnement transférés en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

<b>RF</b> <b>PREFECTURE DE ROUEN</b>
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 13/04/2023
076-217601012-20230412-2023_038-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>D5.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.



<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
ARRETE ET SIGNATURES	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice : **21**Nombre de membres présents : **16**Nombre de suffrages exprimés : **19**

VOTES :

Pour : **19**Contre : **0**Abstentions : **0**

Date de convocation : 04/04/2023

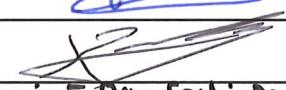
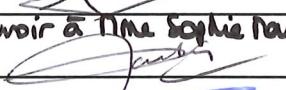
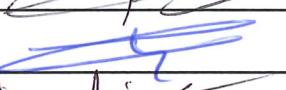
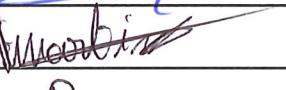
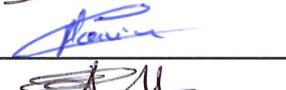
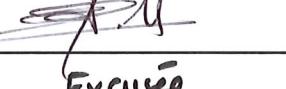
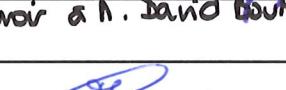
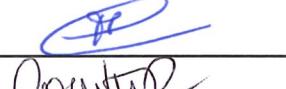
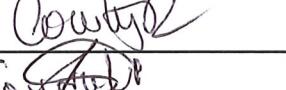
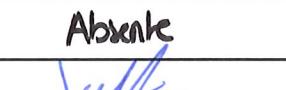
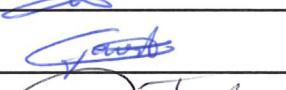
Présenté par le Maire (1),

A Blangy/Bresle, le 12/04/2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A Blangy/Bresle, le 12/04/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

M. ARNOUX Eric	
M. BELIN Olivier	Pouvoir à Mme Annie Claire 
M. BOUTRY David	
M. DUPUIS Denis	Pouvoir à Mme Sophie Martin 
M. DÉSENCLOS David	
M. MARTIN Hadrien	
M. PERCHERON Denis	
M. PLOUVIER Kévin	
M. SENECHAL Alain	
Mme AUGER Ludivine	Excusée
Mme BOULLENGER Dominique	
Mme BOUQUILLON Martine	Pouvoir à M. David Bouthy 
Mme CLAIRET Annie	
Mme COURTY Patricia	
Mme COURVALET Olivia	
Mme CREPIN Sonia	Crepin
Mme DELANCOIS Marion	Absente
Mme FAUVEL Gaëlle	
Mme GAREST Claudine PREFECTURE DE ROUEN	
Mme MARTIN Sophie Contrôle de légalité	

Date de réception de l'AR: 13/04/2023

076-217601012-20230412-2023\_038-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A
Mme TRAULET Catherine	

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 13/04/2023, et de la publication le 13/04/2023

A Blangy/Bresle, le 13/04/2023

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



RF
PREFECTURE DE ROUEN
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 13/04/2023
076-217601012-20230412-2023_038-DE

RF  
PREFECTURE DE ROUEN

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 13/04/2023  
076-217601012-20230412-2023\_038-DE